

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 14, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Bruit sur la dissolution du parlement britannique. — La politique de la France envers l'Espagne jugée par le *Courier*. — Succès des chemins de fer en Angleterre. — Enquête. — Détails sur un combat entre les Français et les Arabes aux environs de l'Atlas. — Préparatifs de défense d'Abd-el-Kader. — Succès des associations à Paris. — Affaires d'Espagne. — Eclaircissement sur le bruit d'une défaite des Sykes. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 2 novembre. — Le duc de Wellington, qui est maintenant rétabli, est parti pour le château de Walmer.

— Le *Courier* de Londres, dément la nouvelle répandue par d'autres journaux que les ministres auraient prochainement recouru à une dissolution du parlement. Le *Standard* persiste à croire à cette nouvelle et déclare que le démenti qu'y donne le *Courier* ne mérite aucune confiance.

— Voici comment s'exprime le *Courier* à propos de la politique suivie par la France à l'égard de l'Espagne :

« On a été jusqu'à insinuer que les ministres de France ont fait secrètement passer des secours à don Carlos, et que l'ambassadeur français à Madrid s'est prononcé hostilement contre l'administration libérale de Mendizabal. Rien de plus mal fondé. Nous attestons, d'après des autorités irrécusables, que le gouvernement de France a fourni au parti de la reine des hommes et des armes, et qu'il a mis des sommes considérables à la disposition des ministres de S. M. On ne doute pas toutefois que, du côté de la frontière, on n'ait introduit en Espagne des marchandises et autres objets de contrebande, malgré les prohibitions sévères du gouvernement, et ce serait folie de croire que les ministres auraient été pour quelque chose dans ces menées. Bien loin de là, ils viennent de prendre des mesures de surveillance plus rigoureuses que celles qui avaient été employées jusqu'à ce jour. Des vaisseaux français croisent le long de la côte, et des agents ont été placés partout pour informer le gouvernement des secours que les insurgés pourraient recevoir ou chercher à recevoir de France. Il est fort possible que M. de Rayneval préfère l'administration des toriers à celle de Mendizabal; mais il est certain qu'il n'a pas d'instruction pour commettre sa cour, et que le ministère français est aussi jaloux que jamais d'établir et de consolider un gouvernement constitutionnel en Espagne. Le public ne doit donc pas facilement ajouter foi aux bruits qui circulent et qui tendent à faire croire que le gouvernement français n'a pas toujours été favorable à la cause de la reine d'Espagne. »

— Les ingénieurs travaillent activement aux différentes parties de la ligne proposée par la grande compagnie des chemins de fer du nord. On doit exécuter un plan général comprenant une étendue de pays d'environ 250 milles de longueur et les plans et sections seront déposés chez les greffiers de paix dans les diverses comités que le chemin de fer traversera pour le 30 du mois de novembre de cette année ou même auparavant, ce qui serait environ cinq semaines avant le commencement de l'opération.

— Il se fait innumérablement d'affaires sur les actions des chemins de fer. On peut se faire une idée de l'intérêt que prend le public dans ces opérations par le fait suivant : Le dépôt de 3 liv. sterl. par action sur le chemin de fer de Londres et de Blackwall a été remboursé, et l'acte parlementaire signé en trois jours. Les actions se montent à 12,000, et elles ont été vendues aujourd'hui avec une prime de 4. L'espèce de fureur avec laquelle le public se livre à ces opérations est la cause principale de la rareté des fonds.

(*True Sun.*)
— Voici les principaux passages de l'enquête publique qui a été faite en Angleterre par une commission de la chambre des lords, sur le chemin de fer de Londres à Birmingham :

M. W. Meade Warner, fermier. — D. Regardez-vous l'établissement de ce chemin de fer comme un avantage ou un inconvénient pour votre terre? — Comme un avantage de la plus haute importance. — D. En quoi croyez-vous qu'il sera utile à vous et aux autres fermiers dont il traversera les terres? — R. Nous aurons beaucoup plus de facilité pour envoyer nos produits à Londres. — La difficulté de les transporter par la route ordinaire vous empêche-t-elle d'envoyer des agneaux et des veaux au marché de Londres? — R. Oui. — D. Serait-il avantageux pour vous qui avez quarante ou cinquante vaches, d'avoir un chemin de fer pour envoyer votre laitage au marché de Londres? — R. Très-avantageux; lorsque les marchandises sont sujettes à se détériorer, plus vite elles sont livrées aux consommateurs, mieux cela vaut. — Le voyage

par la voie ordinaire fait-il tort au bétail? — R. Un tort incalculable. — D. En supposant même qu'il en coûtât plus pour envoyer le bétail par le chemin de fer, y aurait-il à votre avis plus d'avantage pour les fermiers à employer ce mode de transport, qu'à es conduire par la route ordinaire? — L'avantage serait très-grand. Quelquefois on fait tellement marcher ces pauvres animaux qu'ils en ont mal aux pieds. Il en résulte qu'on les vend en route pour ce qu'on en peut obtenir. — Croyez-vous, en qualité de fermier, et d'après la connaissance que vous avez de vos environs, que la construction d'un chemin de fer sur la ligne proposée serait avantageuse à vos deux fermes? — R. Cette opinion seule m'a conduit ici. Ma fortune consiste en terre. Je suis propriétaire aussi bien que fermier, et je crois que la valeur de mes propriétés le long de cette ligne augmenterait de 30 pour cent.

M. Charles Wilworth, fermier et propriétaire. — D. Avez-vous vu transporter des bestiaux par le chemin de fer. Oui; — Après avoir été transporté par le chemin de fer, le bétail est-il descendu en bon état? — R. Celui que j'ai vu descendre était aussi frais que s'il revenait du pâturage. — D. Quelle serait, à votre avis, la raison de l'augmentation de la valeur des terres sur la ligne traversée par le chemin? — La facilité du transport pour les objets qu'on aurait besoin d'expédier ou de faire venir par cette voie. — D. Voulez-vous parler d'un moyen de communication pour l'expédition des produits de votre ferme? — R. Oui, nous pourrions aussi nous procurer des engrais que nous ne pouvons avoir dans un rayon de quelques milles.

M. John Sharp, boucher. — D. Le chemin par la voie ordinaire fait-il perdre aux bestiaux beaucoup de leur valeur? — R. Beaucoup, sans doute. Lorsque l'animal est fatigué et surmené, la fièvre s'empare de lui; il ne paraît pas aussi bon et perd de son poids.

M. Hardman Earle, propriétaire d'une maison située près du chemin de fer de Liverpool à Manchester. — D. Lorsqu'on a entrepris le chemin de Manchester à Liverpool, n'étiez-vous pas un de ceux qui se sont le plus fortement opposés à son établissement? — R. Oui, ma mère a fait une pétition contre le bill; et, lors de l'enquête, j'ai parlé contre le projet. — D. Ce que vous avez vu depuis vous a donc déterminé à ne plus vous opposer à la construction des chemins de fer? — Certainement, ce que j'ai vu m'a fait entièrement changer d'opinion.

FRANCE.

Paris, le 3 novembre. — On a répandu à la bourse cet après-midi, le bruit de la mort de M. de Rigny. Ce qui est vrai au moins, c'est que ce matin l'amiral était considéré par les médecins comme étant à l'extrémité. Sa maladie est une inflammation du péricarde.

— On assure aujourd'hui tout bas que la complicité de Pépin avec Fieschi est devenue un fait incontestable; on aurait découvert, dans les papiers de l'épicier de la rue St. Antoine, les plans de la machine du boulevard du Temple.

Fieschi d'ailleurs refuse toujours de s'expliquer catégoriquement sur ses collègues, comme il dit. Il garde tout cela pour l'intérêt dramatique de l'audience.

— On dit que les prisonniers de Ham vont être transférés à Pierre-Chatel, département de l'Ain.

— On lit dans le *Journal de Paris* : « La préoccupation la plus étrange a pu seule porter les journaux français de l'opposition à présenter comme inspiré par le ministère britannique, certains articles publiés depuis quelque temps par le *Morning Chronicle*. Nous sommes en mesure d'affirmer que cette pensée a été hautement désavouée à Londres, et nous ajouterons que ce désaveu n'était pas nécessaire. »

— Voici quelques exemples des succès qu'ont obtenus plusieurs entreprises à Paris :

« Les actions des *Omnibus* ne valaient, à une certaine époque, que 200 francs; elles sont aujourd'hui à 2,600 francs. Celles du théâtre du Palais-Royal étaient à 1,000 francs ordinairement; à pré-

sent elles se vendent 6,000 francs. Celles du *Magasin pittoresque* sont montées de 1,000 francs à 8,000 francs. Celles du *Constitutionnel*, de 10,000 à 160,00 fr. Celles du *Journal des Notaires*, de 3,000 à 30,000 fr. Celles des mines de charbon de M. Casimir-Périer, de 1,000 à 30,000 francs. Mais ce qu'il y a de bien plus extraordinaire, c'est le succès de la *Gazette des Tribunaux*. Les actionnaires n'ont jamais versé plus de 150 fr.; et leurs 150 francs valent aujourd'hui 15,000 fr. rapportant 1,500 fr. de rente.

— On écrit d'Alger, 23 octobre :
Je m'empresse de vous informer d'un événement d'une haute importance. L'ex-aga Hady Seghir, qui prend le titre de bey de Miliana et de lieutenant du sultan d'Ab-el-Kader, était parvenu à rassembler des troupes sur les bords de l'Ouedjar, au pied de l'Atlas, à environ dix-huit lieues d'Alger, et à huit seulement du camp d'Erlon, dont il disait vouloir s'emparer. Profitant de l'enlèvement d'un marabout, il cherchait à exaspérer le fanatisme religieux des musulmans, les appelait à la guerre sainte, leur disant que le moment était venu de reprendre Alger sur les infidèles. Ses prédications étaient probablement la conséquence d'un plan arrêté avec Abd-el-Kader, pour opérer ici une diversion qui fit différer, jusqu'à l'année prochaine, l'expédition de Mascara. Quoi qu'il en soit, il était parvenu à réunir un corps armé que les plus modérés limitaient à 6,000 hommes.

M. le maréchal Clauzel, convaincu qu'il importait de ne pas laisser cette entreprise arriver à maturité, et qu'il fallait la détruire dans son principe, se mit à la tête d'un corps d'expédition, après avoir pris toutes les mesures pour qu'Alger n'eût rien à redouter de l'absence d'une grande partie des troupes qui en forment la garnison.

Le dimanche 18 octobre, à six heures du matin, l'armée se mit en marche sur trois colonnes. Bientôt l'ennemi se présenta sur une ligne très étendue, indépendamment de plusieurs corps assez nombreux qui paraissaient former la réserve, et qui ne prirent aucune part à l'action. Selon leur habitude, les Arabes nous invectivaient; ils nous criaient, entre autres choses, qu'il nous fallait mettre des jupons, et qu'ils nous épouseraient. C'était une manière de nous dire que nous étions des femmes. Dans tous les cas, ils ont appris à leur dépens que nous étions de ces maîtresses femmes qui battent les hommes.

Après avoir été repoussés sans en venir à une affaire sérieuse, ils tentèrent de nous disputer le passage de la Chaffa; mais ils furent bientôt obligés de se retirer. En désespoir de cause, ils gagnèrent précipitamment leur fameux camp de l'Ouedjar; et, comme ils s'y croyaient plus en sûreté que dans la plaine, ils chargèrent tout leur bagage, qu'ils envoyèrent dans les montagnes, brûlant leurs fourrages, mais abandonnant quelques milliers de pains et de forge, qu'ils n'eurent pas le temps d'emporter.

Quand nos troupes arrivèrent au pied de la montagne, un curieux spectacle s'offrit à leurs regards. Les soldats du lieutenant d'Abd-el-Kader couronnaient toutes les cimes d'un grand nombre de mamelons qui s'échelonnaient les uns au dessus des autres. Deux étendards rouges flottaient au milieu. Le mouvement perpétuel de cette multitude de cavaliers, qui circulaient sans cesse au galop dans des endroits où un cheval européen aurait de la peine à aller au pas, la précipitation avec laquelle les conducteurs de mules, etc., s'empressaient de dérober à nos soldats les bagages d'Hadyel Seghir, tout cela formait un tableau abondant en contrastes et rempli d'intérêt.

Enfin l'attaque commença par les zouaves, qui faut avoir vu à l'œuvre pour les apprécier dignement. Ils étaient commandés par le chef de bataillon Lamoricière, la bravoure intelligente incarnée. Si vous l'aviez vu sur son cheval de bataille, le sabre au poing, traçant à ses braves soldats la route difficile et dangereuse qu'il fallait suivre pour aller chasser cette nuée de cavaliers couronnant les cimes de l'Atlas, vous auriez éprouvé la sympathie et l'admiration qu'il inspire à tous ceux qui le connaissent. Les

soldats des bataillons d'Afrique et les spahis se comportèrent avec le plus grand courage dans cette chaude affaire. Mais l'action la plus remarquable de cette remarquable journée fut la rencontre qui eut lieu entre 40 chasseurs d'Afrique, conduits par le général Rapatel et une vingtaine d'officiers, et environ 300 Bédouins, qui occupaient un ravin en forme d'entonnoir. Le hasard, il est vrai, avait amené en présence deux troupes aussi disproportionnées en nombre; mais nos soldats ne reculèrent pas devant un combat aussi inégal. L'ennemi, après une vive résistance, fut obligé de se retirer en laissant beaucoup de morts et de blessés. Pour vous donner une idée de ce péle-mêle, il me suffira de vous dire que le général dut tuer un des arabes de sa main, et que deux de ses officiers en firent autant. Le reste de l'armée, à peu d'exception près, que la nature des localités ne permettait pas d'engager, regrettait amèrement de ne pouvoir s'associer aux efforts de leurs camarades.

Découragé par tous ces échecs, l'ennemi disparut complètement; et, chose inouïe jusqu'à ce jour, il ne nous escorta pas à coups de fusils, et nous laissa nous promener dans la plaine et sur le Sahel pendant trois jours, sans même se montrer.

Nous n'avons à regretter qu'un homme tué et onze blessés. Les Arabes ont éprouvé une perte de soixante morts et d'un grand nombre de blessés.

C'est un coup terrible porté à la puissance d'Abd-el-Kader, dans la personne de son lieutenant, qui est maintenant déconsidéré aux yeux des Arabes, et dans l'impuissance de rien entreprendre d'important désormais.

Quant la nouvelle de cette affaire arriva à Alger, elle combla la population de joie. Lorsque le maréchal rentra en ville, accompagné par la garde nationale à cheval, qui avait bravement chargé les Bédouins, il trouva sur son passage les autorités qui vinrent le féliciter, et auxquelles s'étaient joints les habitants, dont la physionomie satisfaite souscrivait à des félicitations qui n'étaient pas purement officielles.

Une lettre d'Oran, en date du 20, contient les nouvelles suivantes :

« Abd-el-Kader et ses nombreux émissaires sont en mouvement sur tous les points de la province; l'émir paraît concentrer ses forces sur Mascara. Il a défendu sous peine de mort aux Arabes de la montagne de venir à nos marchés, en sorte que les vivres frais sont très rares et d'une cherté extrême; les œufs nous viennent d'Espagne et coûtent jusqu'à 2 fr. la douzaine.

« Il est arrivé de Port-Vendres une demi-batterie d'artillerie et 104 chevaux. Nous espérons que le reste des troupes de l'expédition ne se fera pas longtemps attendre.

« Les corvettes de charge le *Finistère* et la *Caravane* sont arrivées venant de Toulon. Ces bâtiments ont apporté du matériel d'artillerie et une grande quantité de munitions de guerre.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« La nouvelle que nous avons donnée, d'après un journal anglais, de la défaite d'une armée syke par un des chefs de l'Afghanistan, a causé à Paris une assez vive sensation, suffisamment expliquée par la présence du général Allard au milieu de nous et par l'intérêt qu'il excite comme généralissime des troupes du roi de Lahore. Mais on serait bien étonné si on apprenait que le général Allard est l'homme du monde que cette nouvelle a le moins ému, et si on avait vu le sourire d'incrédulité avec lequel il l'a accueillie. Le général Allard ne croit pas à une défaite des troupes sykes par les Afghans, dans la province où l'on a placé le champ de bataille entre les deux armées; d'abord, parce que les soldats sykes, par leur organisation toute française, une supériorité depuis long-temps éprouvée sur les hordes indisciplinées de l'Afghanistan; que ce sont d'excellentes troupes, braves infatigables, ne lâchant pied que pour se retirer en bon ordre, quand le nombre les accable; ensuite parce que la province de Pishaur, récemment conquise par Runget-Sing, avait conservé une armée d'occupation capable de tenir tête à toutes les forces du Cabboul.

Maintenant, que dans une rencontre sans importance, un détachement de l'armée syke ait éprouvé une surprise, essuyé un échec, le général Allard est un peu trop loin du théâtre des événements pour assurer qu'il n'en est rien. Mais ce qu'il affirme, c'est que le khan de Cabboul, ni son armée, ni personne ne songent à passer l'Indus pour transporter la guerre dans le Punjab; l'Indus appartient à Runget-Sing, et il n'est donné à personne de le traverser sans son congé. A Pishaur, le passage de l'Indus est défendu, sur les deux rives, par des forteresses imprenables, armées de canons de gros calibre, et qu'une armée disciplinée à l'européenne pourrait seule entamer. Ni la Turquie, ni la Perse, ni l'Afghanistan ne sont de force à passer l'Indus malgré

Runget Sing; et pour arriver ensuite jusqu'à sa capitale, il faudrait traverser cent cinquante lieues d'un pays hérissé de soldats, coupé par des retranchemens, couronné de forteresses, défendu par une population intrépide. C'est là une entreprise qui est faite pour intimider les plus audacieux parmi les rois de Cabboul, et il n'y a qu'une armée russe qui puisse jamais les y engager avec quelques chances de succès; mais les Russes sont loin!

Ceux qui portent quelque intérêt au roi de Lahore, en considération de la vive sympathie qu'a excitée parmi nous son brave et illustre généralissime, peuvent donc se rassurer complètement; l'armée syke a pu être maltraitée dans une échafourée, non dans une bataille; l'Indus est bien gardé, et Runget Sing est bien tranquille à Lahore, tout comme nous pouvons être très-émus sans être le moins du monde effrayés, quand nous apprenons qu'une poignée de nos braves soldats est tombée dans quelque embuscade là-bas, sur la terre d'Afrique, et qu'elle a succombé sous le nombre des assaillans. Cela ne compromet en rien ni la sécurité de nos frontières, ni même notre conquête d'Alger. Les Afghans sont les Bédouins de l'Inde; les sykes en sont les Français.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Une dépêche télégraphique de Bayonne, du 31 octobre, insérée au *Journal de Paris*, confirme la nouvelle que nous avons donnée hier, que le bateau à vapeur la *Reyna-Gobernadora* a conduit, le 29, à St-Sébastien, un bâtiment de commerce anglais, chargé de canons, fusils et poudre pour les insurgés.

La même dépêche télégraphique contient les nouvelles suivantes :

« Don Carlos était le 22 à Foronda, et Cordova à Vittoria, en présence des carlistes, 4,000 christinos sont entrés à Oteisa, près d'Estella, dans l'intention de s'emparer le lendemain de cette ville, qui est dégarinée de troupes.

Une seconde dépêche de Bayonne, le 1^{er} novembre, porte que, d'après les journaux de Saragosse, tout paraît arrangé à Madrid avec les juntes d'Andalousie. Il n'existe plus que la Junte de Malaga.

La division portugaise a reçu l'ordre du jour de départ.

Le capitaine-général d'Aragon, avec 4,000 hommes, a formé, le 22, à Calandra, deux colonnes pour combattre les factieux.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Nous trouvons ce qui suit dans la *Gazette des Tribunaux* de France :

« Il est toujours imprudent de rire des faiblesses humaines, surtout en présence de ceux qui ne sont pas maîtres de leurs actions; en voici un bien triste exemple : La femme Pourbaix était à peine âgée de trente ans; mère de deux jeunes enfans, elle n'avait pas toujours ses facultés assez libres pour leur donner les soins qu'ils exigeaient. Le mari, d'origine belge, les avait donc confiés à sa famille, et chaque soir il rapportait exactement à sa femme le produit de sa petite journée comme cocher.

« Depuis long-temps et malgré leur attachement réciproque, l'épouse avait donné par intervalle des signes non équivoques d'aliénation mentale. A quatre reprises différentes, elle avait voulu attenter à ses jours; une première fois à l'aide d'un fusil de calibre; peu de temps après par la vapeur du charbon, et plus tard en se précipitant dans la Seine.

« Il y a peu de jours, vers neuf heures du soir, la détonation d'une arme à feu se fit entendre dans la chambre de la femme Pourbaix; c'était un coup de pistolet qui heureusement ne l'avait point atteinte. Les voisins effrayés, allèrent avertir M. Bazille-Frigeac, commissaire de police, alors de service au théâtre de la Porte-Saint-Martin. Ce magistrat se rendit aussitôt sur les lieux, rue des Vinaigriers, n^o 21 et 23, et monta avec le propriétaire de la maison au 6^e étage, où demeurait cette mère de famille. A peine M. le commissaire fut-il arrivé devant la porte, qu'une seconde détonation se fit entendre et heureusement encore sans résultat fâcheux.

« On parla long-temps avec la femme Pourbaix, en l'engageant à ouvrir; elle s'y refusa en disant : « Je n'ai commis ni crime ni délit, et personne n'a le droit de pénétrer chez moi malgré ma volonté; au surplus attendez comme moi l'arrivée de mon mari, il va rentrer. Je vous déclare que si vous faites violence pour entrer, je me précipiterai par la fenêtre. »

« D'après cette résolution, très-énergiquement exprimée, le commissaire de police et les assistans durent suspendre toute tentative, et attendre le retour du mari. Mais dans ce court intervalle, la pauvre femme chercha à se procurer du feu en battant le briquet; et l'on assure que des voisins eurent

la cruelle imprudence de plaisanter tout haut en disant : « Bah, bah, elle ne fait que le simulacre de vouloir se tuer, mais elle n'en fera rien. »

« Il est même à présumer que leurs railleries n'ont pas été sans influence sur sa fatale détermination.

« Quoi qu'il en soit, une troisième détonation s'est bientôt fait entendre et l'on a vu paraître une épaisse fumée. Le propriétaire, de l'avis du commissaire de police, a fait alors enfoncer la porte solidement barricadée à l'intérieur, et on a trouvé étendue sur le carreau et baignée dans son sang cette malheureuse femme qui rendait le dernier soupir. »

— Le fait suivant, rapporté par le même journal, démontre le danger qu'il peut y avoir à refuser une main qu'on s'était engagé à prendre.

« M. Jeannot, tisserand de son métier, chansonnier par goût, sensible et galant par tempérament, comparaisait dernièrement à l'audience de la justice de paix de Souilly (Meuse.) Après trois années d'une cour assidue, il avait obtenu la promesse de la main de Mlle....., majeure, jouissant de ses droits; les publications avaient eu lieu à l'église et à la mairie, le repas des fiançailles avait été joyeusement consommé, quand tout-à-coup l'inconstant Jeannot déclara qu'il ne se marierait pas. Prières, menaces, rien ne put changer sa résolution, et la demoiselle délaissée le fit citer par un huissier, afin d'obtenir 100 frs. de dommages-intérêts, tant pour les dépenses que le mariage projeté lui avait occasionnés, que pour les motifs injurieux qu'il avait donnés de sa retraite, et le tort réel qu'il avait causé à sa fortune en ne l'épousant pas. A l'audience, ces deux derniers motifs ont été écartés, et la contestation a roulé uniquement sur la valeur des consommations en comestibles et liquides faites par M. Jeannot. Il a été établi d'une manière positive que le festin des accordailles se composait d'un jambon, de saucisses, d'une omelette et de deux salades, comme au repas de Boileau. Le tout, avec les rafraichissemens antérieurs et autres frais, s'élevait à 25 fr., que M. Jeannot a été condamné à payer avec dépens.

« Le plus désagréable de l'affaire, c'est que lui, qui jadis chausonnait les autres, se voit aujourd'hui chanté par un artiste surnommé le *Béranger du pays*, et dont les ballades, en dépit de la mesure, de la rime et de la raison, font fureur dans les cabarets et les boutiques du cheffieu. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 4 NOVEMBRE.

On lit dans l'*Artiste* : « Plusieurs personnes sont réunies pour ouvrir une souscription à l'effet de faire frapper une médaille à l'occasion de l'exposition des ouvrages de Wappers et de Geefs. Cette médaille contiendra les portraits de ces artistes et la date de l'exposition. Chacun d'eux recevra un exemplaire en or; la médaille pour les souscripteurs sera de bronze. La composition et la gravure en sont confiées à M. Ad. Jouvenel, dont nous possédons déjà plusieurs productions remarquables en ce genre. On a fixé le prix de la souscription à dix francs, pour mettre un plus grand nombre de fortunes à même de concourir à cette œuvre d'encouragement, ou plutôt de reconnaissance nationale. Pour donner un plus grand prix à la médaille, on a résolu de n'en tirer que le nombre atteint par la souscription, et de briser ensuite le coin en présence de la commission nommée par les soixante premiers souscripteurs, et composée de MM. Joly, colonel du génie; vicomte Vilain XIII, membre de la chambre des représentans; Nothomb, secrétaire-général du ministère des affaires étrangères; C. Lévéque, directeur de l'*Artiste*; André Van Hasselt, homme de lettres; H. Carolus, trésorier. Le nombre des souscriptions s'élève déjà à plus de cent.

— La banque (société générale) vient d'accorder un subside de 300 francs aux écoles d'adultes établies à Bruxelles depuis l'année dernière.

— M. R. de Puydt est arrivé à Bruxelles, de retour de la mission dont il a été chargé et qui avait pour but l'examen des routes stratégiques ouvertes en Brétagne par les troupes françaises.

— On écrit de Gand, le 3 novembre : « Le conseil de régence, malgré la non-réussite de son emprunt de 3 millions, auquel on n'a souscrit que pour environ 170,000 francs, a arrêté, en séance du 31 octobre, un nouveau projet d'emprunt de 2,500,000 francs. Quoique les conditions ne nous paraissent pas favorables aux intérêts de la ville, nous doutons encore du succès. Le conseil même semble ne pas y avoir grande confiance; puisqu'il nous assure qu'il a été fait des démarches auprès de l'administration de la banque (Société générale), laquelle s'est engagée à prendre les actions non-souscrites moyennant 1 1/2 p. c. d'escompte. (G.)

— Le gouvernement vient de modifier en ce sens l'art. 2 de l'arrêté du 17 octobre dernier, que dans

les compagnies des voltigeurs de la garde civique les ornemens des retrousis, aussi bien que les brides des épauettes seront sur fond rouge jaune, comme primitivement; de sorte que les officiers, sous-officiers et caporaux des voltigeurs porteront tous le cor de chasse d'argent sur fond rouge, et les gardes le cor de chasse jaune sur fond rouge.

On annonce une inspection générale des gardes civiques sédentaires dans la première quinzaine du mois de décembre prochain. (Phare.)

Le 12 de ce mois aura lieu à l'hôtel-de-ville de Bruxelles l'adjudication du remboursement partiel de la dette perpétuelle constituée à la charge de la ville de Bruxelles.

Une Gazette des Tribunaux doit paraître sous peu de jours en cette ville.

LIEGE, LE 5 NOVEMBRE.

Plusieurs mots ont été omis dans notre article d'hier sur la situation de l'industrie; ainsi le dernier paragraphe de cet article doit être lu de la manière suivante:

Quant aux prix des terrains à bâtir, principalement dans les lieux où l'on peut élever des magasins et des maisons de commerce, ils sont triplés depuis 1830; les adjudications, avant la révolution, se faisaient au prix de 15 à 20 frs. le mètre, aujourd'hui, elles ont lieu, communément sur le pied de 45 à 50 frs., etc.

Le huitième paragraphe du même article doit être lu ainsi:

Nous demanderons encore si le vaste établissement de MM. Lamarche et C^e n'a point pris ses plus grands développemens depuis la révolution?

Aujourd'hui a eu lieu l'élection de M. Vanderstraeten de Ponthoz, comme sénateur, en remplacement de M. de Méan.

La police du nord a arrêté hier deux forçats libérés, prévenus d'un vol avec escalade, commis dans les nuits du 3 au 4 de ce mois, chez un boulangier de la rue Hors-Château.

Les auteurs de ce vol se sont introduits dans l'intérieur de la maison, en soulevant la trappe extérieure d'une cave, mal assujétie. Là ils ont bu de la bière, et ils ont enlevé un sac et différens objets mobiliers.

Ils ont ensuite tenté de pénétrer au premier étage dans la chambre à coucher du propriétaire, qui ayant été réveillé par le bruit se mit à crier au secours. Les voleurs prirent la fuite après avoir pris toutefois la précaution de donner un tour de clef à la serrure de la chambre où ils voulaient introduire. On a retrouvé dans la possession de l'un des individus arrêtés, partie des objets enlevés. L'autre partie avait été vendue. C'est le prévenu sur lequel les objets en question ont été saisis, qui a mis la police sur la trace de l'autre individu qu'il accuse d'être son complice.

Les journaux hollandais publient le texte d'une pétition en faveur de la liberté de commerce pour ce qui concerne les céréales. Cette pétition a été distribuée aux membres de la 2^e chambre, elle porte 52 signatures des maisons commerciales les plus importantes d'Amsterdam.

Le *Handelsblad* reproduit la nouvelle du *Temps* qui fixe d'ici à trois mois l'arrangement des affaires hollandaises. Ce journal en faisant des vœux pour que la nouvelle de la feuille française soit exacte, invoque cependant les assertions contraires du discours du trône et croit devoir contredire les prédictions du *Temps*.

M. Augustin, habitant de la commune d'Ettelbruck (Luxembourg), fait part d'un exemple de végétation extraordinaire obtenue dans son jardin, à Ettelbruck. Son terrain a produit cette année des betteraves d'une grosseur et d'un poids inouis. Six de ces betteraves pèsent 57 kilogrammes; la plus grosse, 14; les autres 10, 9, 8 1/2, 8, 7 1/2: il y en a encore une grande quantité de ce dernier poids.

On a remarqué à l'exposition quelques plantes de garance, que le cultivateur Stockman, de Draugon, près de Gand, a plantées en avril 1834, et recueillies; il y a huit jours; il en avait couvert 1 bonnier de 11 verges 51 aunes, qui a rapporté 38 voitures attelées de deux chevaux de racines. M. Vanminem, cultivateur à Sinay (pays de Waes), a aussi envoyé à l'exposition quelques plantes, qui l'emportent sur celles du sieur Stockman.

Nous appelons l'attention sur le programme du concert de M. Ferdinand, notre ancien chef d'orchestre. Les amateurs de musique y verront avec plaisir que le jeune Vieuxtemps, dont les journaux de Verviers nous ont naguère rapporté des merveilles.

Séance publique du conseil de régence samedi prochain, à 5 heures du soir.

ART DU MENUISIER.

M. Avanzo continue à faire paraître avec exactitude les livraisons de *l'art de tracer la menuiserie et les pièces mécaniques*, par M. Martin Poncelet.

En annonçant la publication des trois premières, nous avons fait connaître succinctement les parties de l'art dont elles traitaient. Nous en ferons de même pour les 4^e et 5^e.

Dans la 4^e livraison, l'auteur expose les tracés des cercles ou calibres allongés; il donne des développemens importans pour le tracé des limons, des escaliers, et pour faire disparaître les jarrets; il décrit le tracé d'un limon pour tourner autour d'un cône, celui des plafonds tournans et bombés. Enfin il indique comment on trouve les diminutions des doucines, en raison de leur inclinaison.

La 5^e traite des tracés des objets vus sur l'angle, ou obliquement; les tracés des modèles par intersection; l'auteur y donne des instructions sur la construction des caves, et enfin sur la construction des vis d'Archimède.

M. Poncelet ne se borne pas à présenter à ses élèves des leçons théoriques et pratiques de l'art auquel ils se destinent; chacune de ses livraisons contient des renseignemens ou des observations utiles, soit sur la conduite qu'ils doivent tenir, soit sur le choix des outils, sur les perfectionnemens récents apportés à leur confection, ou sur les moyens à employer pour les entretenir en bon état. Sous ce titre: *Devoirs des Ouvriers*, cette 5^e livraison contient des réflexions si importantes, si justes, si morales, que nous croyons faire chose utile, en les transcrivant pour terminer notre article.

« On voit avec plaisir, dit M. Poncelet, qu'il y a un grand nombre d'ouvriers très-diligens à l'ouvrage, et qui ont tant de zèle que s'ils travaillaient pour leur propre compte, ils sont non-seulement honnêtes et réservés, mais aussi d'une probité exemplaire. Il est bien rare que de tels ouvriers s'adonnent à la boisson; au contraire, ils sont ordinairement bons époux et bons pères; ils trouvent leur plaisir à pourvoir aux besoins de leurs familles. Il y en a qui ont de la peine à dépenser quelque chose de plus que de coutume pour leur nourriture; ils travaillent constamment, tous les jours, sans perdre seulement un quart de journée; ils donnent de bons exemples à leurs enfans, ils les font instruire, ils leur donnent eux-mêmes des leçons pour leur inspirer le désir d'éviter le mal, et les dirigent toujours dans le chemin de l'honneur.

« Ces hommes jouissent ordinairement d'une bonne santé, et, si vous remarquez leurs enfans, ils sont ordinairement les plus robustes.

« Si vous avez besoin de quelques hommes de confiance, soit pour contremaîtres, soit pour tout autre emploi, vous pouvez hardiment les prendre et vous servir d'eux.

« Voilà les hommes qui conviennent pour diriger les apprentis, et ces derniers doivent leur obéir avec exactitude, leur montrer en tout de la préférence.

« Si on voit avec satisfaction les ouvriers qui méritent l'estime du public, on en voit avec peine quelques-uns qui déshonorent la classe ouvrière. Ce mal provient le plus souvent du défaut d'instruction. C'est pourquoi l'on ne saurait trop répéter à la jeunesse qu'il faut absolument éviter toutes les occasions propres à faire contracter de mauvaises habitudes, en leur exposant les circonstances qui pourraient les y entraîner.

« On sait que la probité doit être la base de la conduite et servir de guide pour tout en général.

« Il faut nécessairement que chacun ait son compte: si le maître doit payer un juste salaire à l'ouvrier, celui-ci doit faire au moins assez d'ouvrage pour le gagner, vu surtout qu'il est plus assuré que le maître de recevoir le prix de son travail.

« Un ouvrier qui n'a pas de feu à l'ouvrage est fort à plaindre: il trouve les journées bien longues.

« Un jeune ouvrier qui perd volontairement des journées pour fréquenter les cabarets s'expose à s'adonner à la boisson; il compromet ses intérêts, son honneur et sa santé.

« Un ouvrier qui est père de famille ne devrait jamais perdre un quart de jour, ni faire aucune dépense volontairement, soit dans la boisson, soit dans le jeu, comme cela arrive quelquefois; car il devrait toujours penser que son premier devoir est de pourvoir aux besoins de sa famille, et qu'il est honteux pour lui de satisfaire ses caprices aux dépens de sa femme et de ses enfans.

« Faites bien attention qu'il ne faut pas attendre, pour y porter remède, que le mal ait fait des progrès, car alors il devient si grand, que le mal n'entend plus raison, parce que l'avidité de la boisson a pris trop d'empire sur lui.

L'ouvrage entier de M. Poncelet doit se composer de 6 livraisons: une seule reste encore à publier. Elle paraîtra vers le milieu de novembre.

Le *Moniteur belge* contient l'arrêté qui suit:

Vu la loi du 31 juillet 1834, et l'arrêté royal du 6 août de la même année.

Vu les mercuriales des marchés-régulateurs, formées et publiées pour les semaines du 19 au 24 octobre et du 26 au 31 octobre inclus;

Attendu que le prix moyen du froment pendant ces deux semaines consécutives, se trouve dans l'échelle de 15 francs et au-dessous de 20, déclare:

Le droit d'entrée pour le froment, les 1,000 kil., est de fr. 37 50.

Le droit de sortie reste le même.

Bruxelles, le 2 novembre 1835.

Le ministre de l'intérieur, DE THEUX.

RÉGENCE DE LIEGE.

Débit et Étalage de Viande fraîche.

Les bourgmestre et échevins rappellent aux personnes que la chose concerne, que d'après les dispositions réglementaires en vigueur, le débit et l'étalage à domicile de la viande fraîche de bœuf, taureau, vache, genisse, veau, mouton et agneau, sont interdits dans toute l'étendue de la commune, et que les contraventions seraient punies d'une amende de vingt à cinquante francs et du double en cas de récidive.

Ils font observer particulièrement que le colportage seul a été autorisé par la décision du conseil ci-après transcrit:

Extrait du registre aux délibérations du conseil de régence. Séance du 8 novembre 1834.

Le conseil, vu l'article premier du règlement du 24 mars 1825, qui interdit le colportage de la viande dans cette ville;

Considérant que ladite interdiction, contraire à la liberté du débit de la viande, porte préjudice aux consommateurs par l'évation qu'elle cause dans le prix de cette denrée de première nécessité;

Grévisant que le libre colportage de la viande peut facilement se concilier avec l'intérêt de la salubrité publique au moyen de l'inspection réglementaire; arrête:

1^o. L'article 1^{er} du règlement du 24 mars 1825 est abrogé en ce qui concerne le colportage de la viande.

2^o. Le libre colportage de la viande dans cette ville, reste soumis aux réglemens de police sur la salubrité publique.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire de la régence, signé DEMANY.

Le présent avis sera inséré dans les journaux de la ville et affiché.

A l'hôtel de Ville, le 2 novembre 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire DEMANY.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

JEUDI 5 novembre, la deuxième représentation de Mme. Romanine, la 1^{re} représentation de *ETRE AIMÉ OU MOURIR*, vaudeville nouveau en un acte, la *FÊTE DU VILLAGE VOISIN*, opéra en 3 actes.

ANNONCES.

Dimanche et lundi on jettera une ROUE de SAUMONS chez DEBEUR, faubourg Saint-Gilles.

Dimanche, on JETTERA une ROUE de DINDONS, chez J. KEPPELNE, faubourg Sainte-Marguerite, à l'enseigne de Saint-Hubert. 564

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'hôtel-de-Ville.

POISSONS de mer, HUITRES anglaises, SAUMONS fumés chez PERET, rue Ste. Ursule.

SAURETS doux pleins, chez PERET, rue Ste. Ursule.

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, à 3 francs le cent, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

SAUMONS FUMÉS à 1 fr. 50 c. la livre, chez Andrien.

LUNDI 16 NOVEMBRE 1835, il PARTIRA tous les jours à 6 1/2 heures du matin, un CHAR A-BANC de chez Mme. THONNONT à Sprimont pour Liège, et à 3 heures après-midi de Liège de chez M. POLIS au pont d'Amersœur, retour pour Sprimont, prix fixé, 4 fr. 50 c.

FAILLITE DE JH. DEPATOU-LIRKET,

CI-DEVANT NÉGOCIANT A LIÈGE.

M^e REULEAUX, avocat, syndic provisoire à ladite faillite, informe les créanciers que la dernière vérification des créances aura lieu le lundi 16 novembre (au lieu de vendredi), aux neuf heures du matin, au tribunal de commerce de Liège. 563

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par EXPLOIT de l'huissier HAVART, en date du 30 octobre dernier, enregistré le même jour, il a été donné assignation à la requête de M. Jean Nicolas Douffet, négociant, domicilié dans la commune de Grivegnée, pour lequel occupera M^e J. J. BAYET, avoué, demeurant à Liège, à M. le comte Ferdinand François Ghislain de Hamal, rentier, demeurant ci-devant à Liège, et dont la résidence et le domicile actuels sont inconnus, 1^o au domicile élu par l'exploit ci-après chez le requérant; 2^o au parquet de M. le procureur du roi près le tribunal civil de première instance séant à Liège; 3^o et par affiche à la porte de l'auditoire du même tribunal, à comparaître dans le délai de la loi, dix heures du matin, à l'audience publique dudit tribunal, aux fins de s'y entendre condamner au paiement de la somme de douze cent soixante neuf francs quatre vingt quatre centimes (six cents fls. des Pays-Bas), montant d'un effet par lui souscrit au profit du requérant, le huit juin 1835, protesté faute de paiement par acte du notaire MOXHON, à Liège, le 17 octobre dernier, enregistré ainsi que le billet le 19 même mois, au remboursement des frais de protêt, s'élevant à dix neuf francs quatre centimes, ensemble aux intérêts et dépens.

Demande fondée sur lesdits billet et protêt sur la non-comparution de l'assigné en conciliation dont le certificat a été signifié.

Pour extrait conforme (Signé) HAVART, huissier. 562

**GRAND CONCERT
VOCAL ET INSTRUMENTAL,**
Qui sera donné le 11 courant dans la salle de l'Emulation, au bénéfice de M. FERDINAND, ex chef d'orchestre du théâtre royal de Liège, et dans lequel M. Henri VIEUXTEMPS se fera entendre.

Première partie.
1^o Ouverture de Timoléon, musique de Méhul.
2^o Air du Chalet, chanté par M. Alexandre, première basse-taille du conservatoire royal de Bruxelles.
3^o Variations pour la clarinette, exécutées par M. L'Hoest.
4^o Sérénades pour quatre voix, musique de Coralli, chantées par MM. Becquet, Broutin, Alexandre et M. ***.
5^o Concerto pour le violon, composé et exécuté par M. Henri Vieuxtemps.

Seconde partie.
1^o Ouverture de Robin des Bois.
2^o Le Moine, scène nouvelle de Mayerbeer, chanté par M. Alexandre.
3^o Fantaisie avec variations sur un air de Ludovic, composée par Ernst et exécutée par Henri Vieuxtemps.
4^o Grand trio de Guillaume Tell, de Rossini, chanté par MM. Becquet, Broutin et Alexandre.
5^o Ouverture et marche triomphale de Reis.
L'orchestre sera dirigé par M. FERDINAND.
Prix d'entrée: 3 francs.
On peut se procurer des cartes chez M. FERDINAND, rue des Aveugles.

**AU MAGASIN D'HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
CHEZ M. DEPOSSON, M. TAILLEUR,
RUE GERARDIE N° 769, A LIÈGE.**

A l'honneur d'annoncer qu'il vient de RECEVOIR un BEAU CHOIX D'ÉTOFFES DIVERSES, telles que cote russe, pantalon casimir à côte velours à côte et unie, un choix pour gilets en soie et demi laine, velours à dessins et casimir, castorine flanelle pure laine, et demi laine, enfin tout ce qui concerne son état au plus juste prix: Au même on trouve des objets confectionnés, savoir: gilets en soie de 8 à 15 francs; pantalons en drap de 10 à 3 francs, pantalons casimir à côte de 25 à 35, pantalons côte russe de toutes couleurs à 40 francs, pantalons cuir laine de toutes couleurs de 18 à 28 francs, capotes en castorine noire et bronze, de 35 francs à 45 francs, capotes en drap, de modes de toutes couleurs de 45 à 80 francs, manteaux de tout prix d'hommes; de femmes, d'enfants; gilets et caleçons en flanelle de 3 6 et 10 francs, et quantité d'autres objets trop longs à détailler, le tout au prix fixe. Il confectionne les objets, quand les personnes veulent fournir les ÉTOFFES. 533

**MODES, NOUVEAUTÉS.
AU GOUT PARISIEN,**

Rue des Dominicains 706, près la Salle de Spectacle

Madame LARMOYER-LARMOYER a l'honneur d'annoncer son RETOUR DE PARIS avec un grand et joli choix de tout ce qui a paru de meilleur goût dans cette capitale pour la saison d'hiver.

MODES: Chapeaux; Capotes; Bonnets à barbes; Turbans à la juive; Coiffures Tagliani; Parures Odalisques, sortant des premières maisons.

SOIERIES: Assortiment de Poulx de soie, Satins de Chine, Levantines, Gros de Naples, Persanes, Marcelines, Florence, de toutes nuances et qualités; Soies à carreaux; id. brochées à fleurs; Satins unis; id. façonnés riches.

MÉRINOS: Mérinos français; id. à carreaux; Thibets brochés.

BLONDES: Robes, Echarpes, Pèlerines-Echarpes, voiles; Voilettes et Mantilles application-blondes.

FOULARDS et SOIE DES INDES: Robes, Mouchoirs, fichus.

MOUSSELINES LAINES, diverses dispositions.

NOUVEAUTÉS: Manteaux formes nouvelles; Satins laine Robes, Echarpes, Fichus de gaze luxor; id. damassé; Mous; selme-cachemire pour robes de bals; Cravattes-Echarpes; Sachets parfumés; Sacs bateau; Pirate, Satin brodé; Colliers piqués, Satin brodé.

Elle a fixé les bénéfices de tous ces articles d'une manière si modérée, que les personnes qui voudront bien lui accorder la préférence de leurs ordres trouveront un avantage sur les prix établis même avec le plus de douceur. 551

**Melles CHARLIER,
RUE PONT-D'ILE N° 830, A LIÈGE,**

Ont l'honneur d'annoncer leur RETOUR DE PARIS avec un choix complet et varié des MODES et ARTICLES de NOUVEAUTÉS qui ont paru pour l'hiver. Leur magasin est fourni d'une grande quantité de CHAPEAUX de tous les genres, de bonnets à la juive, à la châtelaine et différentes autres coiffures. De plumes, fleurs, rubans, velours, blondes et broderies.

Elles ont également reçu les nouveaux modèles de manteaux, et vendent des mérinos français, levantines, poulx de soie, etc. A des prix fort diminués. 55

AU MAGASIN PLACE-VERTE, N° 780,

Sont arrivés les ASSORTIMENTS de LAINAGE, tel que BAS de France et d'autres fabriqués, pour femmes, hommes et enfants de toutes qualités et grandeurs, tricots et tissés ainsi que CHAUSSETTES, CALEÇONS, GILETS, JUPONS, ROBES d'enfants en coton, laine et cachemire. — 1500 GILETS et GALEÇONS en flanelle de santé. — GRAND ASSORTIMENT de BAS de coton blanc et écar, à jour et uni; BAS de fil de dentelle; BAS et BONNETS de soie, BONNETS blancs et en couleurs; GANTS de toute qualité. Quantité de FOULARDS depuis frs. 1 50 à frs. 7 — CRAVATTES de soie noires, de fantaisie; idem de laine. Un grand ASSORTIMENT de SCHALS, FICHUS, ECHARPES, FLANELLE fine, COTONNETTE fine, MOUCHOIRS de poche etc., etc. 495

RUE DE LA RÉGENCE, N. 729.

Mlle. Victoire PEPINSTER a l'honneur d'annoncer son arrivée, avec un fort joli choix de LINGERIES et BRODERIES fines.
Son magasin est toujours fort bien assorti en Rubannerie et Etoffes blanches de tout genre. 561

MARDI, 24 NOVEMBRE, à 2 heures de relevée, en la demeure de M. Servais, cabaretier à Fallais, M. DELBOUILLE, notaire à Liège, VENDRA publiquement, en plusieurs lots, la MOITIÉ d'environ ONZE BONNIERS de TERRE, situés sous les communes de Villers-les-Peupliers et Hannut, occupés par M. Michel Dupont.
Plus UNE PRAIRIE de 30 verges grandes, sise commune de Moxhe, louée ci devant au sieur Lhoest.

**VENTE DEFINITIVE
ET SANS REMISE,**

SUR LA MISE A PRIX DE 50,000 FRANCS.

LUNDI, 16 NOVEMBRE 1835, à 2 heures de relevée, le notaire DELBOUILLE exposera en hausse publique, en son étude, sise devant l'église Ste. Croix à Liège, deux MAISONS avec cour et dépendances, situées audit Liège, l'une qui de la Sauvenière, connue sous le nom de Café du Midi, et l'autre place de la Comédie, portant le n° 790.

MARDI, 17 NOVEMBRE 1835, à 9 heures du matin, au bureau de M. le juge de paix du canton de Hologne-aux-Pierres, sis audit Hologne, il sera, par le ministère de M. DELBOUILLE, notaire, VENDU aux enchères une TERRE de 48 perches 59 aunes, située derrière chez Hone, commune de Bierset, joignant aux représentants Mottard, à Lekeux et à Joneau.

MARDI, 17 NOVEMBRE 1835, à dix heures du matin, en présence et au bureau de M. le juge de paix du canton de Hologne-aux-Pierres, sis audit Hologne, le notaire DELBOUILLE résidant à Liège, VENDRA aux enchères DEUX MAISONS avec cour, grange, écuries, fournil, et environ 98 perches 80 aunes de jardin et prairies; plus, une TERRE de 63 perches: le tout formant un ensemble situé à Hologne-aux-Pierres, lieu dit à la Valise, appartenant aux successeurs des époux Riga.
S'adresser audit notaire pour avoir communication du cahier des charges.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ 5 PIÈCES DE TERRE, situées à Othée et Russon.
S'adresser à M. DELBOUILLE, notaire à Liège.

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

VENTE DEFINITIVE,

SANS FACULTÉ DE SURENCHÈRE NI D'INFIRMATION.

Le MARDI 10 NOVEMBRE 1835, à dix heures et demie précises du matin, il sera PROCÉDÉ par le ministère de M. GILKINET, notaire à Liège, en son étude rue Féronstrée n° 588, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES et CAPITAUX dont la désignation suit:

1^o Une MAISON sise à Liège faubourg Saint Léonard, portant le n° 95, avec cour, jardin aboutissant au quai Saint-Léonard, distillerie, comprenant deux alambics et neuf caves à macération, cabinet, écurie, magasin et paire à huile et toutes dépendances, joignant du levant à M. KEPPENE, du midi au Quai et couchant à M. Schaffers.

2^o Un CAPITAL de 3174 frs. 60 c., 1500 fl. P.-B., exigible le 23 juin 1840, productif d'intérêts à 4 1/2 p. c. l'an.

3^o Un CAPITAL de 10582 frs., 5000 fl. P.-B., exigible le 12 mai 1840, productif d'intérêts à 4 1/2 p. c. l'an.

4^o Un idem de 500 frs., restant de plus, exigible par parties de 100 frs. le 11 septembre de chaque année, avec les intérêts à 5 p. c.

Ces capitaux ont bien hypothégués.

S'adresser audit M. GILKINET pour connaître les clauses et conditions de la vente et obtenir de plus amples renseignements. 48

**VENTE
DE**

MAISONS ET RENTES.

LE LUNDI 16 NOVEMBRE 1835, à deux heures de relevée, M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, les MAISONS et RENTES dont la désignation suit:

1^{er} Lot. — Une belle et grande MAISON, située à Liège, rue Neuve derrière le Palais, n° 447, ayant une issue dans la rue des Ravets.

2^e Lot. — Une MAISON, même rue, n° 435.

3^e Lot. — Une belle MAISON de commerce très avantageusement située rue Neuve, à Liège, n° 964.

4^e Lot. — Une belle et grande MAISON, en très bon état, située à Liège, au commencement du faubourg St-Laurent, n° 1106, avec porte cochère, cours et un jardin de quatre verges grandes jouissant de la plus belle vue;

5^e Lot. — Une pièce de TERRE labourable contenant trente perches cinquante-aunes sept verges grandes, située à Wadrée, commune de Visé, exploitée par le sieur Closset

6^e Lot. — Une pièce de terre appelée le Mauvais Bonniers située en la commune de Neuf Château.

7^e Lot. — Une rente de 36 fr. 46 c., au capital de 1215 fr. 57 c., due par madame la baronne de Roeten de Melen, domiciliée à Liège.

8^e Lot. — Une rente de 27 fr. 65 c., due par M. Leblan, propriétaire, faubourg Ste. Marguerite, à Liège.

9^e Lot. — Une rente de 24 fr. 31 c., due par le sieur Jean Pierre Malaise, de Montegnée, et autres.

10^e Lot. — Une de 7 fr. 31 c. et une de neuf setiers un tiers et une quarte d'épeautre, dues par le sieur Wery Devillers, de St. Nicolas et autres.

11^e et dernier Lot. — Une rente de 19 fr. 44 c., due par M. François Gaillard, cultivateur à St. Remi.

S'adresser audit M. DUSART, notaire, dépositaire des titres de propriété. 365

BOURSES.

PARIS, LE 3 NOVEMBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS PRÉCÉDENT.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent, comptant	108 90	108 75
fin courant	109 15	109 05
Trois pour cent, comptant	81 60	81 60
fin courant	81 85	81 70
Naples. Cert. Falc. compt.	99 40	99 40
un courant	99 65	99 65
Espagne. Empr. Guebh: compt.	34 00	34 3/4
fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. 5 p. c. compt.	34 1/8	34 1/2
fin cour.	00 00	00 00
3 p. c. compt.	20 7/8	21 1/8
fin cour.	00 00	00 00
Cortès, compt.	34 7/8	35 00
fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortès.	19 1/2	20 00
Dette différée.	14 1/4	14 3/8
Emprunt Ardoin.	41 1/8	42 00
Rome. Rs. 5 p. c. comp.	104 00	104 00
fin courant.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	101 5/8	101 3/4
fin cour.	000 00	000 00
Banque de Belgique.	110 0/0	110 0/0

LONDRES, LE 2 NOVEMBRE.

3 p. c. consolidés.	91 5/8	Escompte.	00 0/0
Belg. em 1832 C. D.	103 1/2	Différées.	00 0/0
Holl. dette active.	55 1/4	Passives.	11 0/0
Id. 5 p. c.	000 0/0	Russie.	108 1/2
Portugais 5 p. c.	87 1/4	Brésil, emp. 1821.	85 0/0
Id. 3 p. c.	57 1/2	Mexicains, 5 p. c.	38 0/0
Espagne cortès.	45 0/0	Colomb.	00 0/0

AMSTERDAM, LE 3 NOVEMBRE.

Dette active.	55 3/4	Rente Française.	00 0/0
différée.	0 00/00	Métalliques.	99 1/4
Billet de chance.	24 7/8	Russie, H. et C.	104 1/4
Syndic. d'amor.	95 3/8	Esp. rente perp.	00 0/0
3 1/2.	79 1/4	Naples falconnet.	00 0/0
Soc. de comm.	118 1/8	Brésiliens.	86 1/4

ANVERS, LE 4 NOVEMBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	3/4 0/0 perte		
Rotterdam.	3/4 0/0 perte		
Paris p. fr. 100.	fl. 47 3/8	fl. 47	A 46 7/8
Lond. p. Estr.	fl. 12 1/5	fl. 12 07 1/2	
Hamb. p. 40 MB	35 1/4	35 1/8	P 34 15/16
Bruxelles.	1/4 0/0 p.		
Gaud.			

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			N. 500		149 1/2 P
D'ANVERS.			BRÉSIL.	5	
Dette act.	5	104 3/4 A	E. à L. 1824	5	86 1/4
diff.	43	A	ESPAGNE	5	
BELGIQUE			B Guebh.	5	30 3/4 31
Emp. 48 m.	5	101 1/4 et A	R. P. à Amst.	5	30 3/4 31
A. B. 1835.			Emp. 1834.		44 1/8 44 5/8
Ac de la B.	21/2		Dette diff.		14 5/8 à 31 1/4
ROLLANDE.	21/2		Cortès à P.		30 1/2 à 31
Dette act.	44/2		à L.		30 1/2 à 31
Rte remb.	21/2	88 1/4 Act 99	lito Coup		
AUTRICHE.			NAPLÉS.		
Métalliq.	5	102 1/2 et P	Cert. Falc.	5	92 1/4 A
Lots fl. 100.	54		ÉTAT-ROM		
fl. 250.	418		Levée 1832/5		101 1/2
fl. 500.	4700		An. 1834/5		98 1/4
POLOGNE					
Lots fl. 300.	122				

BRUXELLES, LE 4 NOVEMBRE.

Em. R., fin c.	101 1/2	Naples.	92 0/0	P
p. r. 100.	101 1/2 dt 1	Rome.	101 5/8	
Dette active.	52 1/2 A 3/4 P	Bres. Rothsc.	86 0/0	
E. de 1832.	100 1/8 P	F. Ardo. 1835.	44 3/4 A 45 P	
Act. Soc. Gén.	840 0/0 P	Empr. Guebh.	31 0/0	
S. de c. de cvr.	148 0/0 A	P. à Amst.	30 1/2 30 3/4 A 31 P	
Banq. de Belg.	110 0/0 P	Fin cour.	00 0/0 0/0	
S. de c. de S. O.	110 0/0 P	D. différée.	44 3/4	P
S. Hauts-Fourn.	118 0/0 A	Cortès à Par.	00 0/0	
Banq. fonc.	97 0/0 P	à Londr.	30 3/4	A
S. du Cha. Flenu.	109 1/4 P	Coup. Cortès.	19 0/0	A
Gal.-Rus. ad. Br.	49 0/0 P			
Dette act. Holl.	54 1/2 A			
Syndi. d'amort.	00 0/0	Amsterdam.	3/4 0/0	P
Losr. av. coup.	99 0/0	Londres ct.	12 1/2 1/4	P
inscript.	103 0/0 A	2 mois.	12 10	P
Métalliques.	102 3/4 P	Paris.	1/8 av.	A

VIENNE, LE 26 OCTOBRE.

Métalliques, 102 1/4 — Actions de la banque 4.66

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 3 ET 4 NOVEMBRE.

Le schooner suédois Joséphine, c. Gulow, v. de New-York ch. de potasse, coton et bois de teinture.
Le koff hanovrien Union, c. Voss, v. de Pétersbourg, ch. de potasse et crins de cheveau.
Le koff hanovrien Leda, c. Jacobs, v. de Pétersbourg, ch. de graine de lin.
Le koff hanovrien Hendrika, c. Brams, v. de Pétersbourg, ch. de graine de lin.
Le koff hanovrien Vr. Hilke, c. Bonjer, v. de Riga, ch. de graine de lin.
Le koff hanovrien Gravin von Munster, c. Huldies, ven. d'Ookziel, ch. d'orge.
Le koff hanovrien Joannes, c. Silck, v. d'Emden, chargé d'orge et graine de colza.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 612, à Liège